

## **COMMUNE DE CHAUDFONTAINE** **ENQUETE PUBLIQUE**

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSÉES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de Madame Anne De KEMMETER en vue d'obtenir le permis d'environnement pour le maintien en exploitation d'une micro station d'épuration individuelle en dérogation de raccordement à l'égout, Voie de l'Air Pur 218 à 4052 BEAUFAYS.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 23 novembre 2024.

- **Date d'affichage de la demande : 18 novembre 2024**

- **Date d'ouverture de l'enquête : 23 novembre 2024**

- **Clôture de l'enquête :**

- **Lieu :** Maison Communale – Avenue du Centenaire 14 – 4053 CHAUDFONTAINE – EMBOURG.

- **Date :** 9 décembre 2024 à 10H

Les observations écrites peuvent être adressées à l'Administration Communale de Chaudfontaine, Service Sécurité Salubrité Publiques, avenue du Centenaire 14 à 4053 CHAUDFONTAINE (Embourg).

Le Collège Communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée est ouverte,

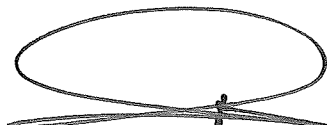
Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30, le mercredi de 13h00 à 16h30 et le jeudi de 13h00 à 20h00 (**uniquement sur rendez-vous à partir de 16h30**) au Service Sécurité Salubrité Publiques, avenue du Centenaire 14, à 4053 CHAUDFONTAINE (Embourg – Tél : 04/3615.490)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A CHAUDFONTAINE, le 18 novembre 2024.

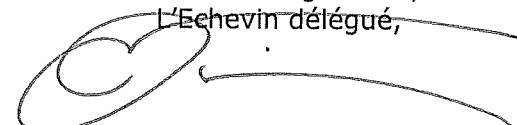
PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

  
Laurent GRAVA.



Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

  
Dominique VERLAINE.